

## Accord relatif au traitement des données Lenovo NetFilter

Le présent Accord relatif au traitement des données Lenovo NetFilter (qui traite à la fois des exigences de confidentialité et de sécurité) et ses annexes (« **ATD** ») font partie du Contrat de vente Lenovo ou d'un autre accord écrit ou électronique entre Lenovo et le Client (l'« **Accord** ») pour l'achat des services Lenovo NetFilter auprès de Lenovo et ont pour objectif de refléter l'accord des parties s'agissant du Traitement des Données personnelles.

Le présent ATD complète tout accord entre les parties concernant l'objet des présentes ; et entrera en vigueur à compter du moment où le Client acceptera les Conditions d'utilisation de Lenovo NetFilter (« **Date d'entrée en vigueur** »).

Dès la signature de l'Accord et l'acceptation des Conditions d'utilisation de Lenovo NetFilter, le présent ATD deviendra juridiquement contraignant ; et vous (le Client) concluez le présent ATD au nom du Client, dans la mesure requise par les Lois et réglementations applicables en matière de confidentialité, de sécurité et de protection des données, y compris les lois et réglementations applicables en matière d'éducation et de sécurité des étudiants, au nom et pour le compte de ses Sociétés affiliées autorisées dans la mesure où Lenovo traite des Données personnelles pour lesquelles ces Sociétés affiliées autorisées remplissent les conditions requises pour être responsables de leur traitement. Le Client comprend que le présent ATD s'applique à tous les utilisateurs et garantit qu'il dispose des pouvoirs nécessaires pour conclure le présent ATD au nom de ces utilisateurs.

Nous pouvons mettre à jour les présentes conditions afin de répondre aux nouvelles exigences légales ou si nécessaire afin de refléter les mises à jour opérationnelles. Si vous disposez d'un abonnement Lenovo NetFilter actif, nous vous en informerons par e-mail ou via une notification intégrée au produit.

### Exécution de l'ATD :

- a) Le présent ATD se compose de deux parties : le corps principal de l'ATD et les Annexes A, B, C, D et E
- b) Le présent ATD a été présigné pour le compte de Lenovo, y compris les Clauses contractuelles types de l'UE dans l'Annexe D, en tant que l'importateur de données.  
(Remarque : l'Annexe D s'applique de manière générale uniquement aux activités de traitement susceptibles d'impliquer le transfert de Données personnelles depuis l'Union européenne, l'Espace économique européen, le Royaume-Uni et/ou d'autres pays ayant des critères de satisfaction ou des standards équivalents quant aux transferts de données transfrontaliers).

Afin d'éviter toute ambiguïté, vous devez signer le présent ATD à la page 5. Le cas échéant, l'Annexe D s'appliquera par référence.

## Protection des données

Définitions : Dans la présente Clause, les termes suivants ont la signification suivante :

- a) Les termes « **Responsable du traitement** », « **Sous-traitant** », « **Sous-traitant ultérieur** », « **Traitement des données** » et « **Traitement** » (et « **Traiter** ») ont les significations données dans la Législation européenne sur la protection des données et aux termes équivalents définis dans les Lois applicables sur la protection des données de manière générale.
- b) La « **Loi applicable sur la protection des données** » désigne toutes les lois, règles, réglementations, ordonnances applicables et tous les amendements connexes, dans toute juridiction dans laquelle le Prestataire fournit des services NetFilter, y compris toutes les lois concernant la vie privée, la sécurité des données, la protection des données, les fuites de données et leur confidentialité comme le California Consumer Privacy Act de 2018 (« CCPA ») et le California Privacy Rights Act (« CPRA ») ; le Règlement général sur la protection des données de l'Union européenne 2016/279, tel que modifié, remplacé ou supplanté de temps à autre (« RGPD ») ; le Data Protection Act (Loi sur la protection des données) de 2018 du Royaume-Uni dans sa dernière version ; la Loi générale sur la protection des données n° 13.709/18 du Brésil (« LGPD ») dans sa dernière version et les réglementations mises en œuvre (ou à mettre en œuvre) ; et toute loi applicable, y compris les lois nationales, fédérales et/ou locales sur l'éducation et la vie privée des étudiants.
- c) Les « **Données personnelles** » sont des informations relatives à une personne identifiée ou identifiable, y compris, mais sans s'y limiter, les étudiants, parents et employés d'une école.
- d) Une « **Personne concernée** » est une personne physique qui peut être identifiée directement ou indirectement, y compris, mais sans s'y limiter, les étudiants, les parents et les employés d'une école.
- e) Le « **Client** » est le Responsable du traitement. Aux fins du présent ATD uniquement, le terme « Client » inclut le Client et les Sociétés affiliées autorisées.
- f) Le « **Prestataire** » désigne Lenovo, qui agit en tant que Sous-traitant.
- g) Un « **Exportateur de données** » désigne une partie qui transfère des Données personnelles (agissant en tant que Responsable du traitement) à une autre Partie conformément à l'Accord.
- h) Un « **Importateur de données** » désigne une partie qui reçoit des Données personnelles du Client (agissant en tant que Sous-traitant ou Sous-traitant ultérieur) de la part d'une autre Partie (Responsable du traitement) conformément au présent Accord.

Relations entre les parties : le Responsable du traitement reconnaît le Prestataire comme Sous-traitant pour traiter les Données personnelles faisant l'objet du Contrat de vente Lenovo, des Conditions d'utilisation de Lenovo NetFilter et du Contrat de licence utilisateur final (CLUF) conclus avec le Prestataire. Chaque partie doit se conformer aux obligations qui lui incombent en vertu de la Loi sur la protection des données applicable.

**Limitation à une finalité spécifique :** le Prestataire doit traiter les Données personnelles en tant que Sous-traitant et en stricte conformité avec les instructions documentées du Responsable du traitement (la « Finalité autorisée ») comme décrites dans l'Annexe A « Détails du traitement », sauf indication contraire de toute Loi applicable sur la protection des données. Le Prestataire doit informer immédiatement le Responsable du traitement s'il apprend que les instructions de Traitement du Responsable du traitement enfreignent la Loi applicable sur la protection des données. En aucun cas, le Prestataire ne traitera les Données personnelles à ses propres fins ou à celles d'un tiers, y compris à des fins de marketing. Pour éviter toute ambiguïté, le Prestataire ne doit pas envoyer de communications marketing ou autrement promotionnelles aux utilisateurs de Lenovo NetFilter en exploitant les données personnelles obtenues par l'utilisation de Lenovo NetFilter. Ce dernier point n'empêchera pas une personne de recevoir des communications marketing ou promotionnelles si celles-ci proviennent de canaux standard comme le site Web de Stoneware ou de Lenovo et d'autres canaux liés aux ventes.

**Transferts internationaux :** le Prestataire peut transférer les Données personnelles vers n'importe quel pays en dehors du pays à partir duquel les Données personnelles ont été collectées conformément aux Lois applicables sur la protection des données. Afin de lever toute ambiguïté :

- a) Les transferts de Données personnelles en dehors de l'Espace économique européen (« **EEE** ») et du Royaume-Uni sont autorisés : (i) si le transfert de Données personnelles est effectué vers un destinataire situé dans un pays que la Commission européenne, le Secrétaire d'État du Royaume-Uni et/ou le Bureau du Commissaire à l'information du Royaume-Uni estiment qu'il offre une protection adéquate des Données personnelles ; et (ii) vers un destinataire qui a signé des Clauses contractuelles types adoptées ou approuvées par la Commission européenne, le Secrétaire d'État du Royaume-Uni et/ou le Bureau du Commissaire à l'information du Royaume-Uni.

Le Prestataire peut transférer les Données personnelles en dehors du Brésil si : (i) le Transfert de données est effectué vers un destinataire situé dans un pays dont l'Autorité nationale a décidé qu'il assurait une protection adéquate des Données personnelles ; (ii) vers un destinataire qui a signé des Clauses contractuelles types adoptées ou approuvées par l'Autorité nationale ; ou (iii) lorsque le destinataire est en mesure de fournir et de démontrer la mise en œuvre d'autres garanties conformément à la Loi brésilienne sur la protection des données et que le transfert international est approuvé par le Responsable du traitement.

- b) De manière générale, en acceptant le présent ATD, le Client donne son autorisation pour que Lenovo, Inc. puisse transférer des Données personnelles au-delà des frontières dans la mesure où Lenovo respecte les Lois applicables sur la protection des données. À cet égard, l'Annexe D « Transferts internationaux de données » s'applique entre le Responsable du traitement et le Prestataire le cas échéant.

**Confidentialité du Traitement :** le Prestataire doit s'assurer que toute personne qu'il autorise à traiter les Données personnelles (y compris son personnel, ses agents et ses sous-traitants) (une « Personne autorisée ») est soumise à une obligation stricte de confidentialité (qu'il s'agisse d'une obligation contractuelle ou d'une obligation légale) et ne doit permettre à aucune personne non soumise à une telle obligation de confidentialité de traiter les Données personnelles. Le Prestataire doit s'assurer

que toutes les Personnes autorisées traitent les Données personnelles uniquement tel que nécessaire pour la Finalité autorisée. En outre, le Prestataire ne doit pas exploiter les Données personnelles de manière commerciale.

**Sécurité** : le Sous-traitant doit mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les Données personnelles (i) contre la destruction accidentelle ou illégale, et (ii) la perte, l'altération, la divulgation ou l'accès non autorisé aux Données personnelles (un « Incident de sécurité »). L'Annexe C décrit les mesures techniques et organisationnelles (MTO) de Lenovo NetFilter.

**Sous-traitance ultérieure** : le Prestataire accepte que tout sous-traitant ultérieur tiers qu'il désigne doit s'engager à respecter le même niveau de protection des données que celui prévu par le présent Accord ; et qu'il conclura des accords en conséquence avec ses sous-traitants ultérieurs concernés pour que les exigences du présent ATD soient respectées. Le Responsable du traitement accepte que le Prestataire puisse utiliser n'importe quel sous-traitant ultérieur répertorié au sein de l'Annexe B. Nonobstant cela, le Responsable du traitement accepte que le Prestataire engage de nouveaux sous-traitants ultérieurs (y compris en remplaçant des sous-traitants ultérieurs existants) pour traiter les Données personnelles, **à condition que** : (i) le Prestataire informe le Responsable de traitement au moins 30 jours ouvrables avant l'ajout ou le remplacement de tout sous-traitant ultérieur (y compris les détails du traitement qu'il effectue ou effectuera), ainsi qu'éventuellement les détails de cet ajout ou de ce remplacement ; et (ii) que le Prestataire impose des conditions de protection des données à tout sous-traitant ultérieur qu'il désigne pour protéger les Données personnelles selon les mêmes standards que ceux prévus par le présent ATD. Si le Responsable du traitement refuse de consentir à la nomination par le Prestataire d'un nouveau sous-traitant ultérieur tiers, le refus de ce consentement ne devant pas être déraisonnable, le Prestataire ne nommera pas le sous-traitant ultérieur ou le Responsable du traitement pourra choisir de résilier l'Accord, à condition que le Responsable du traitement ait des raisons substantielles et documentées de s'opposer à la modification proposée.

**Coopération et droits des Personnes concernées** : le Prestataire doit fournir une assistance raisonnable et en temps opportun au Responsable du traitement pour permettre à celui-ci de répondre à : (i) toute demande d'une Personne concernée souhaitant exercer l'un de ses droits en vertu de la Loi sur la protection des données applicable (y compris ses droits d'accès, de correction, d'opposition, d'effacement et de portabilité des Données personnelles, le cas échéant) ; et (ii) toute autre correspondance, demande ou réclamation reçue d'une Personne concernée, d'un organisme de réglementation ou d'un autre tiers dans le cadre du Traitement des Données personnelles. Afin d'éviter toute ambiguïté, les Demandes de Personnes concernées doivent être soumises au Responsable du traitement par le biais d'une demande officielle via le [Formulaire Web Stoneware pour les Demandes de personnes concernées](#).

**Incidents de sécurité** : dès qu'il a connaissance d'un Incident de sécurité, le Prestataire doit en informer le Responsable du traitement dans les meilleurs délais et doit fournir en temps utile toutes les informations et la coopération que le Responsable du traitement peut exiger pour remplir ses obligations en matière de déclaration de violation de Données personnelles en vertu (et conformément aux délais requis par) la Loi applicable sur la protection des données. Le Prestataire doit en outre prendre les mesures et les actions nécessaires pour remédier aux effets de l'Incident

de sécurité ou les atténuer et doit tenir le Responsable du traitement informé de tous les développements liés à l'Incident de sécurité.

**Suppression ou restitution des données :** à la résiliation ou à l'expiration du Contrat de vente Lenovo, le Prestataire doit, à la demande du Responsable du traitement, détruire ou retourner au Responsable du traitement toutes les Données personnelles (y compris toutes les copies de celles-ci) en sa possession ou sous son contrôle (y compris les Données personnelles sous-traitées ultérieurement à un tiers pour Traitement). Si le Responsable du traitement ne donne pas d'autres instructions au Prestataire, le calendrier de conservation des données du Prestataire, comme défini à l'Annexe A, s'appliquera. Cette exigence ne s'applique pas dans la mesure où le Prestataire est tenu par toute Loi applicable sur la protection des données de conserver tout ou partie des Données personnelles, auquel cas le Prestataire doit isoler et protéger les Données personnelles de tout Traitement ultérieur, sauf dans la mesure requise par ladite loi.

**Audit :** pendant la durée du présent Accord et pendant trois ans après la résiliation ou l'expiration de celui-ci, le Prestataire doit permettre au Responsable du traitement (ou à ses auditeurs tiers) d'auditer la conformité du Prestataire à ses propres frais et doit mettre à la disposition du Responsable du traitement les informations nécessaires à ce dernier (ou à ses auditeurs tiers) pour effectuer cet audit, à condition que cette demande d'audit soit d'une ampleur raisonnable et que le Responsable du traitement lui donne un préavis raisonnable de son intention de procéder à un audit. Le Responsable du traitement n'exercera pas ses droits d'audit plus d'une fois au cours d'une période de douze (12) mois civils, sauf quand et si une autorité compétente en matière de protection des données l'exige.

EN FOI DE QUOI, Lenovo et le Client ont signé le présent Accord à la date indiquée ci-dessus.

Digital Signer: Kimberly Page

Lenovo Date: 3/16/2023 15:29:42

Signature : -04:00

Nom en caractères d'imprimerie : Kimberly Page

Fonction : Strategic Operations Manager

Client

Signature : \_\_\_\_\_

Nom en caractères d'imprimerie : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

## ANNEXE A – DETAILS DU TRAITEMENT

| Type de données et personnes concernées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Durée de conservation                                                                                                                                                                                      | Nature, objectif et sujet traité                                                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Données relatives à l'interface des étudiants :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le prénom de l'étudiant.</li> <li>Le nom de famille de l'étudiant.</li> <li>L'adresse e-mail de l'étudiant.</li> <li>Adresse IP</li> <li>Historique de navigation et historique de recherche par mot clé</li> </ul>                                                                                                | Les données seront archivées sur demande de suppression de l'utilisateur ou après 1 an d'absence de licence ou de période d'essai en cours. Les données archivées sont purgées après un délai de 90 jours. | <i>Accès aux données</i> (récupération, copie, examen, modification, transport, numérisation ou accès de toute autre manière aux Données du Client)                                                 |
| <b>Données relatives à l'interface des employés de l'école :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le prénom de l'employé.</li> <li>Le nom de famille de l'employé.</li> <li>L'adresse e-mail de l'employé.</li> <li>Adresse IP</li> <li>Historique de navigation et historique de recherche par mot clé</li> </ul>                                                                                         | Les données seront archivées sur demande de suppression de l'utilisateur ou après 1 an d'absence de licence ou de période d'essai en cours. Les données archivées sont purgées après un délai de 90 jours. | <i>Accès aux données</i> (récupération, copie, examen, modification, transport, numérisation ou accès de toute autre manière aux Données du Client)                                                 |
| <b>Données relatives à l'interface du Client :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nom d'hôte</li> <li>Nom d'utilisateur</li> <li>Adresse IP</li> <li>Recherches dans l'historique Web</li> <li>Recherches par mots clés</li> <li>Utilisation de l'application Web</li> <li>Navigateur</li> <li>Type d'appareil</li> <li>Utilisation de l'application NetFilter</li> <li>Données du navigateur</li> </ul> | Les données seront archivées sur demande de suppression de l'utilisateur ou après 1 an d'absence de licence ou de période d'essai en cours. Les données archivées sont purgées après un délai de 90 jours. | <i>Accès aux données</i> (récupération, copie, examen, modification, transport, numérisation ou accès de toute autre manière aux Données du Client)                                                 |
| <b>Données relatives à l'organisation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le nom de l'organisation.</li> <li>Domaine de l'organisation</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                         | Les données seront archivées sur demande de suppression de l'utilisateur ou après 1 an d'absence de licence ou de période d'essai en cours. Les données archivées sont purgées après un délai de 90 jours. | <i>Stockage de données</i> (enregistrement, hébergement, consignation, archivage ou autre stockage des Données du Client) ;<br><i>Accès aux données</i> (récupération, copie, examen, modification, |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                            | transport, numérisation ou accès de toute autre manière aux Données du Client) ;<br><i>Analyse des données</i> (enquête, test, étude, interprétation, organisation, rapport ou autre analyse des Données du Client).                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Données utilisateur</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le prénom de l'utilisateur.</li> <li>Le nom de famille de l'utilisateur.</li> <li>L'adresse e-mail de l'utilisateur.</li> <li>Adresse IP</li> <li>Système</li> <li>Accès/utilisation/autorisation concernant la Boîte de données</li> <li>Catégories de données sensibles/spéciales : journaux de données, historique de navigation Web, nom de l'ordinateur hôte, historique de recherche par mot clé.</li> </ul> | Les données seront archivées sur demande de suppression de l'utilisateur ou après 1 an d'absence de licence ou de période d'essai en cours. Les données archivées sont purgées après un délai de 90 jours. | <i>Accès aux données</i> (récupération, copie, examen, modification, transport, numérisation ou accès de toute autre manière aux Données du Client)                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Données de licence</b> (à l'exclusion des données personnelles)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Ces données sont conservées aussi longtemps que nécessaire pour se conformer aux obligations légales ou encore pour faire respecter nos accords. Cela n'inclut pas les données personnelles.               | <i>Stockage de données</i> (enregistrement, hébergement, consignation, archivage ou autre stockage des Données du Client) ;<br><i>Accès aux données</i> (récupération, copie, examen, modification, transport, numérisation ou accès de toute autre manière aux Données du Client) ;<br><i>Analyse des données</i> (enquête, test, étude, interprétation, organisation, rapport ou autre analyse des Données du Client). |

#### Durée du Traitement

La durée du traitement correspond à la durée de l'Accord. Les politiques de conservation des données telles que décrites ci-dessus s'appliqueront.

#### Catégories de personnes concernées

Étudiants, enseignants, personnes-contacts de l'organisation et utilisateurs en général

## ANNEXE B – SOUS-TRAITANTS ULTÉRIEURS

| Nom                 | Données                                                                  | Lieu de stockage | Objectif                                                                                                                  |
|---------------------|--------------------------------------------------------------------------|------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Amazon Web Services | Toutes les données utilisateur telles que décrites au sein de l'Annexe A | États-Unis, UE   | Fournisseur de services cloud pour l'infrastructure de l'application. Toutes les données sont traitées par l'application. |
| Interface Web UDS   | Données de gestion des identités                                         | États-Unis, UE   | Gestion des identités et autorisation d'authentification.                                                                 |

## ANNEXE C – MESURES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES (MTO)

Le Prestataire a mis en place un programme de sécurité complet décrivant par écrit les contrôles physiques, techniques, procéduraux et administratifs qui reflètent les normes en vigueur du secteur en matière de protection et d'utilisation responsable des Données personnelles, y compris, mais non limités, aux contrôles suivants :

| Technique                                         | Champ d'application                                                                                         | Contrôles                                                                                                                                                                                                                |
|---------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Accès                                             | Connexions (système et application).                                                                        | Politiques de mot de passe du NIST<br>(authentification multifacteur pour l'accès et les interfaces de niveau administrateur).                                                                                           |
| Chiffrement                                       | Stockage des données au repos et en transit.                                                                | AES 256-GCM (au repos),<br>TLS 1.2 (en transit)<br>ECDHE-ECDSA-AES128-GCM-SHA256<br>ECDHE-RSA-AES128-GCM-SHA256<br>ECDHE-ECDSA-AES128-SHA256<br>ECDHE-RSA-AES128-SHA256<br>(suites de chiffrement préférées du serveur). |
| Tests statiques de sécurité des applications      | Toutes les images des serveurs et des microservices,<br>Tous les clients binaires et extensions/plugin-ins. | Analyses et surveillance régulières des vulnérabilités.                                                                                                                                                                  |
| Tests dynamiques de sécurité des applications     | API d'applications externes.                                                                                | Analyse des applications Web,<br>Tests de pénétration<br>(sur une base ad hoc comme prévu par SSRB).                                                                                                                     |
| Renforcement des benchmarks CIS                   | Fournisseur de plateforme cloud,<br>Instances serveur.                                                      | Contrôles de conformité cloud<br>CIS, surveillance de la sécurité cloud,<br>évaluations régulières des benchmarks du serveur CIS L2.                                                                                     |
| Analyse compositionnelle du logiciel              | Dépendances open source tierces.                                                                            | Réalisation régulière d'audits de vulnérabilité, surveillance du référentiel.                                                                                                                                            |
| Évaluation des infrastructures                    | Fournisseur de plateforme cloud.                                                                            | Examens réguliers de tous les réseaux SDN (Software-Defined Network)<br>(identifier la segmentation du réseau, la configuration du pare-feu et les mauvaises configurations d'accès aux ressources).                     |
| Pare-feu d'application Web (WAF)                  | Applications Web de production.                                                                             | Protection WAF<br>(règles de base pour les attaques courantes).                                                                                                                                                          |
| Analyse du code statique appartenant à Netsweeper | Code propriétaire.                                                                                          | Une analyse régulière du code est effectuée à l'aide d'un outil commercial et sera réalisée à chaque version de code.                                                                                                    |
| Collecte deux données de journalisation           | Fournisseur de plateforme cloud,<br>Application.                                                            | Transactions de l'API de la plateforme cloud (les journaux de plus d'un an sont purgés, accessibles via Datadog et disponibles pour les utilisateurs internes avec l'intégration                                         |

|                                 |                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|---------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                 |                                  | Lenovo Active Directory pour l'authentification SAML 2.0),<br>journalisation WAF pour la détection à la périphérie (les journaux résident uniquement dans l'instance, accessibles par l'ingénierie),<br>Sous-traitants ultérieurs, voir l'Annexe B, à des fins d'application. |
| Infrastructure en tant que code | Fournisseur de plateforme cloud. | L'infrastructure en tant que code est utilisée pour automatiser les déploiements d'infrastructure et améliorer l'immuabilité et la mauvaise configuration de l'infrastructure.                                                                                                |

| Organisationnel                                                                                             | Champ d'application                                                                        | Contrôles                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Réponse à un incident (y compris une violation de données)                                                  | Événements de sécurité liés aux produits en fabrication.                                   | Plan d'intervention en cas d'incident produit conformément aux processus NIST 800-61 et PSIRT (Product Security Incident Response Team) de Lenovo.                                                                                                                     |
| Liste des fournisseurs de confiance                                                                         | Tous les sous-traitants ultérieurs qui s'intègrent directement aux produits en production. | Évaluations de sécurité standard des fournisseurs intégrés, ATD pour les fournisseurs de traitement des Données personnelles.                                                                                                                                          |
| Gestion des vulnérabilités                                                                                  | Systèmes d'exploitation serveur, Conteneurs Docker, Clients, Produits en fabrication.      | Un programme qui utilise divers outils pour identifier les vulnérabilités dans tous les systèmes informatiques.                                                                                                                                                        |
| Comité d'examen de la sécurité des logiciels (SSRB)<br>Et le Comité d'examen de la sécurité du cloud (CSRB) | Produits en fabrication.                                                                   | Des examens sont effectués par le SSRB lors de chaque version. Les examens du CSRB sont effectués à chaque changement d'architecture. Au cours des examens, toutes les mesures techniques et organisationnelles sont évaluées pour le produit en question.             |
| Politique de conservation des données                                                                       | Informations personnelles identifiables, Données d'application, Produits en fabrication.   | À la demande de suppression de l'utilisateur, ou après un an d'absence de licence ou de période d'essai en cours, ou après un délai arbitraire si l'entreprise n'a plus besoin des données et que les données ne comportent aucune implication en matière de sécurité. |
| Sensibilisation à la sécurité et à la confidentialité                                                       | Tous les employés (cours de base sur la protection de la                                   | Des formations régulières pour les équipes informatiques spécialisées et les équipes produits sur des sujets                                                                                                                                                           |

|                                          |                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                          | confidentialité et les notions de base en matière de sécurité) | de sécurité avancés, comme le Top 10 de l'OWASP.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Sécurité continue                        | Produits en fabrication.                                       | Application régulière des mesures techniques.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Évaluation de la conformité open source. | Produits en fabrication.                                       | Des évaluations sont effectuées pour s'assurer que les licences et les attributions appropriées sont fournies dans les logiciels distribués.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Reprise après sinistre                   | Produits en fabrication                                        | Suivi des instructions de la norme NIST-800-34 pour maximiser le RTO et le RPO.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Politique de sauvegarde                  | Bases de données,<br>Code,<br>Journaux.                        | Pour la sauvegarde/restauration de la base de données, une sauvegarde chiffrée RDS (chiffrée au repos) est utilisée. Elle est également hautement disponible sur plusieurs zones de disponibilité et peut être restaurée en 30 minutes. Les sauvegardes des 7 jours précédents sont conservées et permutées. Les instantanés manuels, s'ils sont pris, peuvent être stockés indéfiniment (1 an ou plus). Une solution automatisée (UDS) supplémentaire qui exécute une tâche cron pour chiffrer et sauvegarder les bases de données et les conserve pendant une période de 7 jours par rotation est également disponible. Le code source de l'application qui inclut « l'infrastructure en tant que code » (ainsi que la création d'une base de données) se trouve sur la version entreprise UDS qui est sauvegardée indéfiniment. Les journaux de fabrication sont disponibles sur DataDog pendant 30 jours. UDS est toujours en phase d'étendre ces journaux à 12 mois sur une archive froide. |

## ANNEXE D – ACCORD DE TRANSFERT DE DONNÉES À L'INTERNATIONAL

La présente Annexe énonce les obligations de protection des données (y compris les obligations découlant des Lois applicables en matière de vie privée) qui s'appliquent : (i) à l'Exportateur de données (Responsable du traitement) lorsqu'il transfère des Données personnelles à l'Importateur de données (Lenovo), à ses sociétés affiliées et/ou à ses Sous-traitants ultérieurs, pour le Traitement des données ; et (ii) à l'Importateur de données lorsqu'il reçoit des Données personnelles d'un Exportateur de données pour le Traitement des données.

L'Importateur de données garantit et s'engage à tout moment à :

- a) Traiter les Données transférées conformément aux Lois applicables en matière de vie privée et fournira une assistance raisonnable et opportune à l'Exportateur de données si nécessaire pour aider celui-ci à se conformer à ses obligations en vertu des Lois applicables en matière de vie privée ; et
- b) Ne pas sciemment s'acquitter de ses obligations en vertu du présent Accord de manière à amener l'Exportateur de données à enfreindre l'une de ses obligations en vertu des Lois applicables en matière de vie privée.

### 1. Espace économique européen (EEE)

Si les services du Prestataire sont fournis au Responsable du traitement dans l'Espace économique européen (« EEE ») ou dans toute autre juridiction soumise au droit de l'UE en matière de protection des données, les dispositions suivantes s'appliquent :

(A) La « Loi de l'UE sur la protection des données » désigne (a) le règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du Traitement des Données personnelles et à la libre circulation de ces données (Règlement général sur la protection des données) (le « RGPD ») ; (b) la directive européenne sur la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques (directive 2002/58/CE) ; et (c) toutes les lois nationales applicables en matière de protection des données.

(B) Le Prestataire doit informer rapidement le Responsable du traitement (a) de toute exigence en vertu de la Loi de l'UE sur la protection des données qui exigerait le Traitement des Données personnelles d'une manière autre que par les instructions du Responsable du traitement, ou (b) si, de l'avis du Prestataire, les instructions du Responsable du traitement peuvent enfreindre ou violer toute Loi applicable de l'UE sur la protection des données.

(C) **Transferts de données** : si le Prestataire ou ses Sous-traitants ultérieurs sont situés en dehors de l'EEE, le Prestataire et le Responsable du traitement appliquent par la présente les clauses contractuelles types entre un responsable du traitement et un sous-traitant comme défini dans le MODULE DEUX de la [Décision d'exécution \(UE\) 2021/914 de la Commission du 4 juin 2021 relative aux clauses contractuelles types pour le transfert de données personnelles vers des pays tiers conformément au Règlement \(UE\) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil](#), tel que modifié ou remplacé parfois (les « Clauses contractuelles types entre un responsable du traitement et un

sous-traitant ») et les intègrent par référence dans le présent Addendum. Les parties reconnaissent et conviennent que :

- a. Le Prestataire et le Responsable du traitement doivent chacun se conformer à leurs obligations respectives décrites dans les Clauses contractuelles types entre un responsable du traitement et un sous-traitant ;
- b. En cas de conflit ou d'incohérence entre les Clauses contractuelles types entre un responsable du traitement et un sous-traitant et le présent Addendum ou l'accord de base, les Clauses contractuelles types entre un responsable du traitement et un sous-traitant prévaudront dans la limite du conflit ; et
- c. Les informations figurant dans les tableaux suivants sont intégrées entre les Parties aux Clauses contractuelles types entre un responsable du traitement et un sous-traitant :

***Informations à incorporer entre le Responsable du traitement et le Prestataire dans les Clauses contractuelles types entre un responsable du traitement et un sous-traitant conclues :***

|                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|---------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Clause 9. Utilisation de sous-traitants ultérieurs      | L'option 2 « AUTORISATION ÉCRITE GÉNÉRALE » est sélectionnée. L'importateur de données doit fournir des informations au moins 30 jours à l'avance conformément à la clause de « Sous-traitance ultérieure »                                                                                                                                                      |
| Clause 17. Loi applicable                               | Les présentes Clauses sont interprétées conformément à la loi applicable énoncée dans l'accord de base des Parties, à moins que cette loi applicable ne soit pas celle d'un État membre de l'UE qui autorise l'exercice des droits des bénéficiaires tiers. Dans ce cas, les Parties conviennent que les présentes Clauses seront régies par le droit IRLANDAIS. |
| Clause 18 (b). Choix de l'instance et de la juridiction | Les Parties conviennent que tout litige découlant des présentes Clauses sera résolu par les tribunaux d'IRLANDE.                                                                                                                                                                                                                                                 |

***Informations à incorporer à l'Annexe 1, partie A des Clauses contractuelles types entre un responsable du traitement et un sous-traitant :***

|                                                                                       |                                                                                                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nom de l'Exportateur de données                                                       | Responsable du traitement, et l'une de ses sociétés couramment détenues ou affiliées et contrôlées |
| Adresse de l'Exportateur de données                                                   | À remplir par l'Exportateur de données                                                             |
| Nom, fonction et coordonnées de la personne à contacter chez l'Exportateur de données | À remplir par l'Exportateur de données                                                             |

|                                                                                                               |                                                                              |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Activités de l'Exportateur de données relatives aux données transférées en vertu des présentes Clauses</i> | À remplir par l'Exportateur de données                                       |
| <i>Signature et date de l'Exportateur de données</i>                                                          | À remplir par l'Exportateur de données                                       |
| <i>Rôle de l'Exportateur de données</i>                                                                       | Responsable du traitement                                                    |
| <i>Nom de l'Importateur de données</i>                                                                        | Prestataire (Lenovo) et ses sous-traitants ultérieurs                        |
| <i>Adresse de l'Importateur de données</i>                                                                    | 3400 E Coliseum Blvd, #310, Fort Wayne, IN 46805<br>United States of America |
| <i>Nom, fonction et coordonnées de la personne à contacter chez l'Importateur de données</i>                  | Kimberly Page, Strategic Operations Manager<br>privacy@lanschool.com         |
| <i>Activités de l'Importateur de données relatives aux données transférées en vertu des présentes Clauses</i> | Comme indiqué dans la partie B de l'Annexe 1                                 |
| <i>Signature et date de l'Importateur de données</i>                                                          | À remplir par l'Importateur de données                                       |
| <i>Rôle de l'Importateur de données</i>                                                                       | Sous-traitant                                                                |

**Informations à incorporer à l'Annexe 1, parties B et C des Clauses contractuelles types entre un responsable du traitement et un sous-traitant :**

|                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Catégories de Personnes concernées</i>                                                                                    | Comme indiqué à l'Annexe A ci-dessus                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <i>Catégories de données personnelles</i>                                                                                    | Comme indiqué à l'Annexe A ci-dessus                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <i>Données sensibles</i>                                                                                                     | Comme indiqué à l'Annexe A ci-dessus                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <i>Fréquence du Transfert</i>                                                                                                | En continu, tant que la licence LSA est active                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <i>Nature du traitement</i>                                                                                                  | Comme indiqué à l'Annexe A ci-dessus                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <i>Finalité du traitement</i>                                                                                                | Comme indiqué à l'Annexe A ci-dessus                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <i>Durée de conservation des données personnelles</i>                                                                        | Comme indiqué à l'Annexe A ci-dessus                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <i>Objet, nature et durée du traitement effectué par les sous-traitants ultérieurs</i>                                       | Comme indiqué à l'Annexe B ci-dessus                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <i>Autorité de contrôle compétente chargée de s'assurer que l'exportateur de données respecte le Règlement (UE) 2016/679</i> | L'autorité de contrôle qui agira en tant qu'autorité compétente sera celle de l'État membre de l'UE dans lequel l'Exportateur de données est établi. Si l'Exportateur de données (c'est-à-dire l'entité juridique contractante) n'est pas établi dans l'UE, l'Autorité de contrôle compétente sera celle de l'État membre de l'UE dans lequel est établi le représentant européen de l'Exportateur de données au sens de l'Article 27(1) du Règlement (UE) 2016/679. Si l'exportateur de données n'est pas établi dans l'UE, mais n'a pas besoin de désigner un représentant dans l'UE, l'autorité de contrôle compétente sera celle de l'État membre de l'UE dans lequel se trouvent les personnes concernées dont les données personnelles sont transférées en vertu des présentes clauses en lien |

|  |                                                                                                 |
|--|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | avec l'offre de biens ou de services qui leur est faite, ou dont le comportement est surveillé. |
|--|-------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Informations à incorporer à l'Annexe 2 des Clauses contractuelles types entre un responsable du traitement et un sous-traitant :**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| <i>Description des mesures techniques et organisationnelles mises en œuvre par le ou les importateurs de données (y compris toute certification pertinente) pour assurer un niveau de sécurité approprié, compte tenu de la nature, de la portée, du contexte et de la finalité du traitement, ainsi que des risques pour les droits et les libertés des personnes physiques.</i> | Comme indiqué à l'Annexe C ci-dessus |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|

**Informations à incorporer à l'Annexe 3 des Clauses contractuelles types entre un responsable du traitement et un sous-traitant :**

|                                               |                                      |
|-----------------------------------------------|--------------------------------------|
| Liste des sous-traitants ultérieurs autorisés | Comme indiqué à l'Annexe B ci-dessus |
|-----------------------------------------------|--------------------------------------|

## 2. Royaume-Uni (RU)

Si les services du Prestataire sont fournis au Responsable du traitement au Royaume-Uni, ou si la nature des Données personnelles déclenche l'application du European Union (Withdrawal) Act de 2018 (le « RGPD britannique ») et du Data Protection Act de 2018 (le « DPA de 2018 »), les dispositions supplémentaires suivantes s'appliquent :

- (A) Les transferts de Données personnelles à un destinataire dans un pays considéré par le Secrétaire d'État du Royaume-Uni comme offrant une protection adéquate des Données personnelles (une « Décision d'adéquation ») seront autorisés en vertu du ou des Accords sans qu'il soit nécessaire de recourir aux Clauses contractuelles types approuvées du Royaume-Uni.
- (B) Les pays de l'EEE sont réputés faire l'objet d'une Décision d'adéquation aux fins des transferts de Données personnelles du Royaume-Uni vers l'EEE.
- (C) En l'absence d'une Décision d'adéquation, le Responsable du traitement et le Prestataire conviennent d'exécuter l'addendum approuvé pour le transfert international de données du Royaume-Uni aux clauses contractuelles types de la Commission européenne pour les transferts internationaux de données (<https://ico.org.uk/media/for-organisations/documents/4019539/international-data-transfer-addendum.pdf>).

## Partie 1 : Tableaux / Tableau 1 : Parties

| Informations à intégrer dans la « Partie 1 : Tableaux » de l'Addendum sur le transfert international de données aux Clauses contractuelles types de la Commission européenne : |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Date de début</b>                                                                                                                                                           | Comme indiqué ci-dessus                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Les Parties</b>                                                                                                                                                             | <b>Exportateur (entité qui envoie le Transfert restreint)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <b>Importateur (entité qui reçoit le Transfert restreint)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Coordonnées des Parties</b>                                                                                                                                                 | <p>Nom légal complet, adresse principale (s'il s'agit d'une société) : selon les informations figurant dans le 2<sup>e</sup> tableau de l'Article 1. Espace économique européen (EEE) de l'Annexe D</p> <p>Numéro d'enregistrement officiel (le cas échéant) (numéro d'entreprise ou identifiant similaire) : selon le client identifié dans le Contrat de vente</p> | <p>Nom légal complet, adresse principale (s'il s'agit d'une société) : selon les informations figurant dans le 2<sup>e</sup> tableau de l'Article 1. Espace économique européen (EEE) de l'Annexe D</p> <p>Numéro d'enregistrement officiel (le cas échéant) (numéro d'entreprise ou identifiant similaire) : 35-2097171 enregistré dans l'État de l'Indiana</p> |
| <b>Contact principal</b>                                                                                                                                                       | Nom complet (facultatif), titre du poste, coordonnées, y compris l'adresse e-mail : selon les informations figurant dans le 2 <sup>e</sup> tableau de l'Article 1. Espace économique européen (EEE) de l'Annexe D                                                                                                                                                    | Nom complet (facultatif), titre du poste, coordonnées, y compris l'adresse e-mail : selon les informations figurant dans le 2 <sup>e</sup> tableau de l'Article 1. Espace économique européen (EEE) de l'Annexe D                                                                                                                                                |

## Tableau 2 : CCT, modules sélectionnés et clauses sélectionnées

|                                  |                                      |
|----------------------------------|--------------------------------------|
| <b>CCT de l'UE de l'Addendum</b> | Voir l'Annexe D, article 1 ci-dessus |
|----------------------------------|--------------------------------------|

**Tableau 3 : Informations sur les annexes**

|                                                                                                                                                                                                                          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Annexe 1A : Liste des parties comme indiqué dans l'Article 1. Espace économique européen (EEE) de l'Annexe D                                                                                                             |
| Annexe 1B : Description du transfert : Comme indiqué à l'annexe A ci-dessus                                                                                                                                              |
| Annexe II : Mesures techniques et organisationnelles, y compris les mesures techniques et organisationnelles visant à garantir la sécurité des données : Description du transfert : Comme indiqué à l'annexe C ci-dessus |
| Annexe III : Liste des sous-traitants ultérieurs (modules 2 et 3 uniquement) : Description du transfert : Comme indiqué à l'annexe B ci-dessus                                                                           |

**Tableau 4 : Fin du présent addendum en cas de modification de l'Addendum approuvé**

|                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Fin du présent addendum en cas de modification de l'Addendum approuvé</b> | Parties pouvant mettre fin au présent Addendum comme indiqué dans la Section 19 :<br><input checked="" type="checkbox"/> Importateur<br><input type="checkbox"/> Exportateur<br><input type="checkbox"/> ni l'une ni l'autre des Parties |
|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Informations à intégrer dans la « Partie 2 : Clauses obligatoires » de l'Addendum sur le transfert international de données aux Clauses contractuelles types de la Commission européenne :**

Partie 2 : Clauses obligatoires de l'Addendum approuvé, qui est le modèle d'Addendum B.1.0 publié par l'ICO et déposé devant le Parlement conformément à l'article 119A du Data Protection Act de 2018 le 2 février 2022, tel qu'il est révisé en vertu de la Section 18 de ces Clauses obligatoires.

### 3. Suisse

Les Clauses types entre un responsable du traitement et un sous-traitant comme exécutées à la section 1 « Espace économique européen (EEE) » ci-dessus s'appliquent par référence jusqu'à ce que les autorités suisses compétentes publient les Clauses Standards Suisses. Dans le cas où la Commission européenne ou le gouvernement suisse accepte une solution remplaçant le « Swiss-US Privacy Shield », les dispositions de la section 2 « Royaume-Uni (R.-U.) » ci-dessus s'appliquent par référence.

### 4. Brésil

Les Clauses types entre un responsable du traitement et un sous-traitant comme exécutées à la section 1 « Espace économique européen (EEE) » ci-dessus s'appliquent par référence jusqu'à ce que les autorités brésiliennes compétentes publient les Clauses Standards Brésiliennes.

## 5. Afrique du Sud

Si les services du Prestataire sont fournis au Responsable du traitement en Afrique du Sud ou dans toute autre juridiction soumise au Protection of Personal Information Act (POPIA), les dispositions supplémentaires suivantes s'appliquent :

- (A) Une Personne concernée désigne une personne physique qui peut être identifiée par référence à un nom, un numéro unique, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs facteurs spécifiques à l'identité physique, physiologique, génétique, mentale, économique, culturelle ou sociale de cette personne physique ainsi qu'une personne morale ou une entité légale identifiable.

## ANNEXE E – DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

### 1. California Consumer Privacy Act (« CCPA »).

Lenovo est une entreprise. En outre, le Prestataire est le Fournisseur de services du Client et traitera les Données personnelles pour le compte du Client.

- a. Le Prestataire ne doit pas vendre les Données personnelles ou les Informations commerciales. Le terme « Vendre » désigne la vente, la location, la diffusion, la divulgation, la mise à disposition, le transfert ou toute communication d'informations pour une contrepartie monétaire ou autre contrepartie de valeur.
- b. Le Prestataire ne conservera, n'utilisera ni ne divulguera les Données personnelles : (a) dans un but autre que celui spécifique d'exécuter les services énoncés dans l'Accord pour Lenovo ou tel qu'autorisé par le CCPA et ses règlements d'application ; (b) dans un but commercial autre que la prestation des services spécifiés dans le contrat conclu avec l'entreprise ; ou (c) en dehors de la relation d'affaires directe entre la personne et Lenovo.
- c. Le présent ATD servira de document certifiant que le Prestataire comprend les exigences du CCPA applicables aux entreprises et aux prestataires de services, y compris les restrictions du Code civil californien § 1798.140(w)(2)(A), et s'y conformera.